

## ABONNEMENT.

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Saumur :             |        |
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |
| Poste :              |        |
| Un an . . . . .      | 35 fr. |
| Six mois . . . . .   | 18     |
| Trois mois . . . . . | 10     |

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

23 Avril 1874.

## A TRAVERS

## SUICIDES ET NAUFRAGES.

Un pauvre jeune homme d'un des lycées de Paris vient de mettre fin à ses jours pour avoir échoué au baccalauréat. La mort n'a pas été instantanée ; la balle qui l'avait traversé n'ayant pu être extraite, il a vécu douze heures au milieu d'affreuses douleurs.

Confié aux soins de charitables sœurs, ce malheureux enfant, dit *l'Univers*, a manifesté un véritable repentir de son crime et exprimé le désir de se confesser.

Cet acte de désespoir, et autres événements encore qui signalent notre époque, ont inspiré à M. Loustalot, de *Paris-Journal*, les réflexions suivantes :

On assure qu'il y a des sorciers qui vous font voir dans un miroir enchanté l'image de la personne que vous aimez le mieux. Pour l'égoïste, le ministère d'un sorcier est superflu ; quand il se voit lui-même dans la première glace venue, le phénomène s'accomplit tout naturellement : l'égoïste a vu ce qu'il préfère.

Nous qui aimons notre pays avant tout, c'est lui que nous voyons dans tout : dans l'enfant qui se suicide, dans la femme qui se prostitue d'un cœur léger, dans le navire qui sombre en mer, dans le théâtre dégradé qui semble porter un défi à l'honneur public, dans le financier qui se noie ou qui pêche en eau trouble, dans le journal qui vit de perversion et s'engraisse de scandale, dans le livre qui porte à toutes ses pages le signe de l'abaissement et le cachet de l'égarément, comme *Quatre-vingt-treize* ou la *Tentation de Saint-Antoine*.

Raspail disait, dans le procès Lafarge, qu'il se faisait fort de trouver de l'arsenic dans tout et d'en faire sortir des bâtons de chaise. C'est ainsi que la politique est dans tout, autant que dans la politique elle-même ; c'est ainsi que, nous lisons, au retour des courses ensoleillées et joyeuses du printemps en fête, l'histoire de ce collègue qui s'est tué avant-hier, parce qu'il avait échoué à son baccalauréat, ou celle de ce caissier qui, ayant perdu au jeu vingt mille francs de sa caisse, a sacrifié au démon du suicide après s'être abandonné au démon du tapis vert, nous sommes moins ému encore de ces catastrophes privées que des jours qu'elles nous ouvrent, si l'on peut ainsi parler, sur la décadence générale des cœurs.

Certes, il y eut de tout temps des criminels et des fous, et nous n'avons inventé ni le suicide, ni le jeu, ni l'adultère, ni la prostitution, ni la lâcheté, ni le vol. Dès qu'il y eut trois hommes, un au moins fut mauvais. La lutte du bien et du mal remonte à l'origine du monde. Cain est aussi ancien qu'Abel. Mais, ce qui me paraît être le propre de ce temps-ci, c'est la timidité et, en quelque sorte, l'abdication dans le bien, en même temps que la forfanterie et le vertige dans le mal.

Ces drames de toutes les couleurs en quelques lignes, cette essence d'horreurs que les journaux, avec leur sang-froid professionnel digne des habitués de l'amphithéâtre, étalent chaque jour sous la tran-

quille rubrique : *faits divers*, ressemblent aux battements du pouls public sur lequel le médecin pose une main interrogatrice pour constater l'état du patient. Vivra-t-il ? Mourra-t-il ? Vous en saurez moins long là-dessus quand vous aurez lu tout ce qui s'imprime chaque jour dans les gazettes sur le plus ou moins d'incommutabilité du septennat, que lorsque vous aurez vu la fourmière parisienne grouiller avec ses vices, ses folies et ses crimes sous l'inoffensive étiquette : *faits divers*.

Il n'y a pas de mot plus vrai que celui-ci : Les peuples ont toujours le gouvernement qu'ils méritent, et quand ils n'ont plus de gouvernement du tout, c'est qu'ils n'en méritent aucun. Alors, on n'est plus un peuple, on est une épave que le premier venu accroche derrière soi et remorque vers le port qui lui convient, comme ces Anglais qui, rencontrant le paquebot *l'Amérique* abandonné sur l'Océan, l'ont conduit à Plymouth, en se frottant les mains de l'aubaine.

Quand on aime son pays comme nous l'aimons, il est impossible de ne pas frémir en lisant ce que nous lisons, en voyant ce que nous voyons, en entendant ce que nous entendons. Il y a comme un craquement général des mœurs et des caractères, et une volonté de s'étourdir qui règne autour des gouffres. Au moment où le capitaine de *l'Amérique*, croyant que son bâtiment allait s'enfoncer, réunit ses passagers pour leur dire : Mettez vos ceintures de sauvetage et soyez sages, voyez-vous d'ici les passagers dansant quand même le quadrille d'*Orphée* ou chantant la *Belle-Hélène* ? J'ai bien peur que nous n'en soyons là. Ce n'est pas du courage, cela, c'est du vertige.

Les partis se disputent, comme si la tempête qui menace à l'horizon était, comme Croquemitaine, une invention pour faire taire les enfants qui crient. On a mis à flot, non sans peine, une arche destinée à nous abriter sept ans. Eh bien, il paraît que les plus honnêtes gens du monde ont décrété dans leur sagesse qu'ils ne lui accorderaient leur confiance que si elle s'avouait fragile. Dès qu'elle fait mine d'être solide et de vouloir durer le temps pour lequel on l'a construite, ils déclarent qu'ils n'en veulent plus et qu'ils la briseraient plutôt de leurs mains.

Avez-vous donc là, à votre portée, un autre bord tout prêt à nous recueillir, comme ce vaisseau italien reçut les naufragés de *l'Amérique* ? Non. Autour de nous, il n'y a que des écueils et des périls, auxquels vous voulez livrer une société exténuée, sans défense contre les hommes et contre les éléments.

Je me rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, à cette même place, nous poussâmes ici un cri qui eut quelque retentissement, à propos du suicide d'un jeune homme qui avait fait voler ce qui lui restait de cervelle aux pieds d'une princesse du chignon rouge.

La dame avait signifié au monsieur qu'elle fermait le compte qu'elle lui avait ouvert dans ses bonnes grâces. De là un désespoir mortel, et la grande scène du revolver que vous savez. La chose fit scandale, il y a quinze mois environ. A présent, les collègues se tuent pour un examen raté. Il y a progrès, et c'est à peine si l'on parlerait encore du jeune homme qui tacha de son sang le tapis de sa maîtresse ingrate. Sa folie était presque raisonnable, en comparaison.

Il pleut des suicides, dont l'effet tend à disparaître dans le suicide général de la nation qui fut la mieux douée du globe. Nos prisonniers s'évadent, nos bâtiments péris-

sent en mer, nos croyances s'en vont, nos devoirs périssent, et c'est à qui réclamera d'autant plus haut ses droits qu'il est plus indigne d'en prétendre aucun et d'user sagement d'aucun. Une terrible voie d'eau s'est déclarée dans la cale du navire. D'heure en heure elle augmente, et les pompes qui auraient suffi il y a un an, quand les gens de bien, avertis trop tard, firent le 24 mai qui pouvait tout sauver, les mêmes pompes sont désormais impuissantes. D'ailleurs, tout le monde ne veut pas aller aux pompes, il y a des raffinés qui ne consentent à pomper que si l'instrument sort de chez leur fabricant favori, et s'il fonctionne d'après le système exclusif auquel ils ont accordé leur brevet.

On riait beaucoup autrefois de l'Anglais légendaire, à cheval sur le code des présentations, qui au lieu de sauver d'abord une personne en péril, s'abstenait à regret et se croisait les bras, parce qu'il n'avait pas été présenté. Je songe souvent à cette caricature du vieux temps, quand je vois tant de gens dont la bonne intention ne saurait être suspecte, marchander leur concours au pays parce qu'il manque, à leur gré, quelque chose aux formalités du contrat septennal.

Aimons donc notre pays mieux que nous-même, aimons-le d'autant plus qu'il est livré à plus de maux, travaillé de plus de fièvres pernicieuses, exposé à plus de chances contraires.

C'est lui, c'est sa figure si prospère il y a quelques années et entourée alors d'une si belle auréole qui se montre pâle maintenant et presque désespérée, même quand elle ment la joie, dans le miroir où nous devons voir paraître, si la magie dit vrai, ce qui nous est le plus cher au monde.

Lycéens qui sortent de leur coquille pour se précipiter dans la tombe à la première contrariété, vieillards que la défaite n'a pas corrigés, jeunes gens qu'elle n'a pas formés, de suicide en naufrage et de naufrage en suicide, vous verrez dans quel port ennemi nous finirons par être conduits, par le premier venu, étranger ou français, qui se donnera la peine de nous remorquer ! . . . .

Et dire que rien ne serait perdu pourtant, si on le voulait bien. La France pour mourir a besoin de se tuer.

## Chronique générale.

Il est bien temps que les députés reviennent à Versailles pour entendre les explications qui seront données par les ministres sur le but et le véritable caractère des lois constitutionnelles.

Les membres du cabinet assurent, dit-on, que ces explications seront de nature à satisfaire au moins en grande partie les diverses fractions de la majorité. Le gouvernement se défendrait de songer à faire des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon une institution politique destinée à remplacer l'un des régimes précédents. Il ne serait nullement question d'une succession éventuelle du maréchal.

Si, pour une cause ou une autre, la présidence devenait vacante, l'intérim ne donnerait aucun droit de succession, mais seulement la possibilité de maintenir l'ordre jusqu'au moment où les deux Chambres réunies auraient nommé un autre président ; elles resteraient parfaitement libres de faire s'il leur convenait la monarchie.

Nous verrons si telles sont, en effet, les

idées auxquelles le gouvernement s'est arrêté.

Le *Journal de Florence* annonce que S. E. le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, est arrivé à Rome et qu'il a pris sa résidence à l'ambassade de France.

Le *Journal de Florence* ajoute :

« On s'attend généralement à une crise douloureuse pour ce pays et peut-être plus terrible que celle qui a suivi le 4 septembre. Tout avait été préparé par la secte afin de renverser le gouvernement actuel.

» Devenue la chose de quelques ambitieux, la « pauvre France » sera de nouveau livrée aux cupidités et aux scélératesses de la secte, jusqu'à ce qu'à l'aide d'interventions dont Dieu garde le secret, elle puisse rappeler son roi. C'est l'opinion qu'on trouve dans le pressentiment général de l'Europe entière et qui émeut toutes les âmes catholiques.

» Une seule chose nous permet de regarder avec confiance par de là de l'horizon, c'est l'activité ferme et courageuse des sociétés catholiques dont le Pape s'est plu à faire l'éloge à M. le cardinal Régnier. »

L'article publié ces jours-ci par le journal *l'Aube*, dit un correspondant parisien, aurait vivement frappé le maréchal de Mac-Mahon, s'il faut en croire certains reporters qui passent pour être bien informés. M. Emmanuel d'Harcourt, partisan d'un ministère Decazes ou Dufaure, aurait dit à ce propos :

« Le maréchal n'est point marié au duc de Broglie. Il se séparera de lui, s'il le faut, sans oublier d'ailleurs les services du 24 mai, et en ne consultant qu'un intérêt supérieur, celui du pays. »

M. de Mac-Mahon sait que le journal *l'Aube* est l'organe autorisé de M. Casimir Périer. Or, l'ancien président du centre gauche n'a jamais passé à ses yeux pour un radical ; il est reçu aux soirées intimes de l'Élysée, et le voir attaquer avec une si éloquente vivacité M. le duc de Broglie, c'est un fait qui n'a pu que donner à réfléchir au Président de la République.

Les différents commentaires qui ont été faits par la presse parisienne de l'article de *l'Aube*, dont je viens de parler, ont suggéré à ce journal les réflexions suivantes :

« Il est un seul point sur lequel nous avons à protester. Cette protestation s'adresse à ceux qui, embarrassés peut-être de nous réfuter, ne voient ou affectent de ne voir dans notre article qu'une question de personnes. Tout se réduirait, de notre part, à dire à la droite et au centre droit, au nom du centre gauche : « Ote-toi de là que je m'y mette. »

» Nous n'avons point pareil sans-çaçon, et surtout nous n'avons point pareille prétention, par la bonne raison que nous n'avons point pareil désir pour nos amis politiques. Ceux qui nous prêtent ce désir n'ignorent pas quelle a été la réponse des membres du centre gauche auxquels se sont adressées des avances récentes :

« Nous ne demandons rien pour les personnes ; nous sommes prêts à beaucoup faire et à beaucoup supporter pour tirer notre pays de la déplorable situation où le plongent les incertitudes et les divisions qui aboutissent à l'impuissance. Deux conditions préalables sont cependant nécessaires : plus d'homogénéité dans le cabinet et l'éloignement d'hommes trop compromis



dans des tentatives avortées pour conserver l'autorité et la confiance nécessaires au succès que nous souhaitons à l'épreuve actuelle; la prompte constitution d'un gouvernement qui non-seulement s'appuie sur des institutions, mais qui porte son vrai nom, le seul nom possible, et ne se laisse pas contester.

Vous pouvez faire cela sans hommes de gauche, mais du moins y faut-il des hommes de bon sens et de sang-froid; en d'autres termes, ayez un cabinet de détente. Faites-le et vous serez soutenus. Nous savons fort bien qu'entre les partis extrêmes, passionnés ou fourvoyés, nous sommes une minorité dans l'Assemblée, mais nous croyons que nous représentons les besoins et les vœux de la grande majorité de la nation; voilà pourquoi nous avons le droit et le devoir de donner des conseils que nous croyons bons, sans aspirer au pouvoir et sans nous sentir obligés d'en partager le fardeau.

Il nous serait aisé de mettre des noms propres à la suite de ces déclarations; mais à quoi bon, puisque ce n'est point des personnes, mais des choses, que nous avons souci? Les feuilles qui s'étonnent de la vivacité des reproches que nous faisons au cabinet et au premier ministre, savent bien peu ce qui passe parmi leurs amis si elles ignorent que c'est là peut-être qu'elles trouveraient au plus haut degré l'irritation et le chagrin, les justes regrets, les justes défiances et les jugements sévères sur tant d'assurance masquant tant de faiblesse.

LETRE DU GÉNÉRAL CHANZY A M. CRÉMIEUX.

Alger, 15 avril.

A M. Crémieux, député à Paris.

Il n'y a pas d'égal, je crois, au coup si rude qui vous a frappé, en apprenant que j'ai mis la commune d'Alger en état de siège, que mon étonnement en lisant la lettre, si en dehors de la question, que vous m'adressez à ce sujet, et que vous avez jugé utile de publier.

Je ne me suis remis de cette surprise qu'en me rappelant l'intérêt que vous portiez au journal la *Solidarité*, seule victime de cette mesure, puisque, d'après ce que vous avez bien voulu me dire, il y a six mois, à Paris, il était placé sous votre haut patronage.

Je me suis rappelé aussi qu'étranger à l'Algérie, n'ayant jamais été à même d'étudier sur lieux sa situation réelle, ses véritables intérêts, malgré les décrets que vous avez signés avec la conviction bien sincère qu'ils suffisaient pour la faire prospérer, vous n'avez pu vous rendre un compte exact du fait qui vous a produit une si vive émotion.

Je ne mets pas en doute que, mieux renseigné à l'heure qu'il est, vous ne jugiez les choses pour ce qu'elles valent.

Je ne répondrai donc pas aux diverses insinuations de votre lettre; je me bornerai à vous dire que c'est sans raison aucune que vous mêlez la politique à cette affaire, qu'elle ne change en rien les sentiments auxquels vous faites allusion et que j'exprimais au sein du groupe dont je m'honore de faire partie à la Chambre.

J'ajouterai que, si vous avez cru qu'il suffisait de décréter de Tours l'assimilation immédiate et complète de l'Algérie à la France, moi, je la réalise modestement et de mon mieux, aux prises avec des difficultés que vous ignorez.

J'ai enfin la conviction qu'il vous sera impossible (quand vous voudrez bien chercher à l'établir par des faits) de prouver que je ne poursuis pas, avec une sincérité que vous vous êtes trop hâté de suspecter, l'exécution du programme que j'ai exposé en ouvrant la dernière session du conseil supérieur, et qui constitue le seul engagement que j'aie pris vis-à-vis du pays.

Vous ne verrez pas cette lettre dans les journaux avant de la recevoir, mais je ne vois aucun inconvénient à ce que vous lui donniez la même publicité qu'à la vôtre.

Recevez, mon cher collègue, l'expression de ma haute considération.

Général CHANZY.

#### LE PAQUEBOT L'Amérique.

A propos de la perte de l'Amérique, on lit dans le journal le *Havre*:

« Depuis samedi, les choses ont singulièrement changé de face, et, au lieu d'un si-

nistre complet, nous n'avons plus à nous occuper que de l'abandon par son équipage, à 80 milles des côtes de France, d'un des paquebots de la compagnie générale Transatlantique.

Quant au steamer lui-même, que tout le monde croyait perdu, à la suite des dépêches qui le représentaient comme coulant bas d'eau, il est maintenant en sûreté dans un port anglais, et il est devenu la propriété incontestable des sauveteurs britanniques qui, sans souci des difficultés et des dangers, ont osé aller prendre.

Par malheur, ce dénouement inattendu d'un sinistre que l'on devait croire complet ne rendra pas la vie à la seule personne qui en ait été victime, et le pseudo-nafrage de l'Amérique n'en restera pas moins tristement célèbre à cause de la mort du brave et infortuné capitaine Garay.

Voici le résumé des nouvelles que nous avons recueillies dans la journée de lundi, que l'on pourrait à bon droit appeler la journée des surprises:

Dès le matin, la population maritime du Havre était sur pied tout entière. Elle comptait des parents ou des amis parmi l'équipage de l'Amérique, attendu à dix heures par le bateau d'Honfleur.

Longtemps avant l'heure de l'arrivée du paquebot de la Compagnie Deschamps, les quais de l'avant-port et la jetée étaient couverts d'une foule compacte venue pour saluer les naufragés et pour leur donner un témoignage de sympathie et d'affection.

Bien entendu, on ne s'occupait que du sinistre, dont les péripéties étaient encore si mal connues, en l'absence de tout document officiel. Les commentaires les plus fantaisistes avaient cours, lorsque tout-à-coup, la nouvelle la plus étrange, la plus étonnante, a circulé parmi la foule.

On disait, et personne n'y voulait croire, que l'Amérique n'avait pas coulé et qu'elle était arrivée en Angleterre. La dépêche venait d'être affichée en bourse.

A trois heures de l'après-midi, foule à la gare.

Les naufragés sont là; on les reconnaît à travers les glaces des voitures, et avant même que le train ne soit arrêté, toutes les mains se tendent vers eux.

C'est d'abord une scène tumultueuse dans laquelle part égale est faite à la joie et aux larmes. C'est à qui s'emparera des arrivants et leur témoignera la joie de les recevoir.

A la fin, un peu d'ordre se fait; les hommes aux traits altérés par la fatigue, et dont quelques-uns sont blessés, sont rangés dans la gare sous les ordres de leurs officiers, et envoyés à la tente des Transatlantiques. Les officiers vont être mis en subsistance à bord du *Pereire*, actuellement amarré dans le bassin de l'Eure.

Parmi tous les marins que nous avons consultés, l'opinion la plus accréditée est que l'Amérique n'a pas éprouvé seulement une voie d'eau, mais bien une multitude de voies d'eau qui se seraient produites principalement au point de jonction des anciennes tôles avec les nouvelles, à l'endroit où le steamer a été allongé.

Voici à peu près en quels termes les matelots rapportent le douloureux épisode de la mort du capitaine Garay:

Le dernier canot abordait le trois-mâts italien *Elisa-Quérolo*. Il avait à bord une partie de l'état-major. Déjà plusieurs des officiers avaient pu se hisser sur le pont du navire. Un moment encore, et tout le monde avait la vie sauve. Mais la fatalité ne le voulut pas.

M. Garay était resté l'avant-dernier dans le canot, comme il était resté l'avant-dernier à bord de l'Amérique. Il saisit un cordage à son tour et « se paumoyait » pour monter sur le trois-mâts. Tout-à-coup il lâcha prise et tomba à la mer, entre le navire et l'embarcation.

Un autre canot, qui avait également servi au sauvetage, se trouvait amarré à l'arrière de l'italien. M. Garay, après avoir plongé, s'y accrocha. On cria à un canot qui était encore au large d'aller recueillir le brave second de l'Amérique. L'équipage obéit aussitôt, mais à son arrivée l'infortuné avait lâché sa planche de salut.

On entendit encore quelques appels désespérés du naufragé; puis plus rien. La mer avait englouti pour jamais un des marins les plus distingués dont la France put s'enorgueillir.

Il était alors huit heures et demie; la nuit était noire; le temps redevenait mauvais et la mer grossissait de nouveau. Cepen-

dant le canot se livra pendant plus de deux heures à des recherches obstinées autant qu'infructueuses. A dix heures et demie, il revint à bord, et le trois-mâts fit route pour Brest.

Quelques jours avant le 4 septembre 1870, M. Claude, le chef de la police de sûreté, avait été chargé, par M. Piétri, alors préfet de police, de lui faire un rapport sur les modifications à apporter aux derniers moments d'un condamné à mort.

Le rapport fut fait, et son auteur demanda la suppression de la camisole de force; en outre, il réclamait que le condamné ait les cheveux coupés dès la sortie de la cour d'assises; enfin que l'exécution ait lieu dans la prison même.

Au moyen de ces différentes modifications proposées, on arrivait à abrégé de moitié, c'est-à-dire de plus de quinze minutes, la durée du temps nécessaire aux derniers apprêts.

Ce rapport fut suivi d'un arrêté conforme rendu par le préfet de police et approuvé par l'impératrice régente. Le 4 septembre en a empêché la publication.

M. Claude vient de rappeler au préfet de police l'arrêté en question, et il est probable que M. Léon Renault le fera exécuter à l'avenir comme il l'eût été sans les événements.

Diverses correspondances continuent de nous annoncer la prochaine insertion dans l'*Officiel* de quelques parties d'une dépêche très-détaillée du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie relativement à l'évasion de Rochefort.

Les prévenus impliqués dans l'affaire de la Banque Territoriale viennent d'être transférés à Mazas. M. Lacaille, juge d'instruction, poursuit avec activité son enquête qui est des plus longues et des plus minutieuses.

Une statue doit être, d'ici à quelques mois, élevée, sur une des places de Milan, à Napoléon III, en face de la maison que ce souverain habita en 1859 à son retour de Villafranca. Les frais d'érection de cette statue seront supportés par une souscription qui a été ouverte l'an dernier en Italie. Le sculpteur de la statue est M. Barsaghi!

#### M. de Pourceaugnac et les Deux Médecins.

PERSONNAGES :

LE SEPTENNAT, L'EXTRÊME DROITE, L'EXTRÊME GAUCHE.

Le Septennat, seul. Enfin, j'espère que l'on va me laisser un peu tranquille et que je pourrai vivre tout mon content, dans le calme et la prospérité. (Regardant dans la coulisse.) Hum, voilà venir des gens de figure étrange. Je ne me trompe pas, ce sont des membres de l'Assemblée qui viennent m'offrir leur appui et m'assurer de leur fidélité. Il font partie de l'Assemblée, qui a voté en ma faveur, et ils viennent m'assurer qu'ils obéissent au vote de la majorité.

L'Extrême Droite (entrant). Bonjour, monsieur.

Le Septennat. Messieurs, votre serviteur. L'Extrême Droite montrant l'Extrême Gauche. Voilà un habile homme, mon collègue, avec lequel nous allons décider comment il faut vous traiter.

Le Septennat. Ce n'est pas la peine; il n'y a qu'à me laisser en repos.

L'Extrême Gauche. Allons, des sièges.

M. Baze apporte trois chaises.

L'Extrême Gauche. Prenez place, monsieur.

Les deux docteurs font assoir le Septennat entre eux deux.

Le Septennat. Messieurs, votre humble valet de tout cœur.

L'Extrême Gauche. Comment vous portez-vous, monsieur?

Le Septennat. A merveille, je suis plein de vie et de force.

L'Extrême Droite. Nous n'en croyons rien. Vous n'êtes pas du tout solide; vous engraissez; vos belles couleurs sentent la fièvre.

L'Extrême Gauche. Mangez-vous bien?

Le Septennat. Admirablement.

L'Extrême Gauche. Vous vous figurez cela; il n'y a rien de mauvais comme de bien manger. Cela donne des indigestions. Dormez-vous fort?

Le Septennat. Oui, quand j'ai bien soupu.

L'Extrême Droite. Faites-vous des songes?

Le Septennat. Quelquefois.

L'Extrême Droite. De quelle nature sont-ils?

Le Septennat. De la nature des songes. Je songe au bien de mon pays, à lui assurer un peu de sécurité pendant sept ans; à inspirer confiance, à permettre au temps d'apaiser les partis; à encourager le travail, l'industrie, le commerce; à refaire l'armée et les finances; à profiter du calme et du repos universels pour rendre la France heureuse et prospère.

L'Extrême Droite, hochant la tête. Vous êtes plus malade que je ne le croyais. Ce ne sont pas là des songes, mais bien des cauchemars qui vous mèneront au tombeau.

Le Septennat. Ce ne sont pas des cauchemars, ce sont des plans de conduite, et si on veut me donner la paix...

L'Extrême Gauche. Un peu de patience. Nous allons raisonner de votre affaire devant vous.

Le Septennat. Je vous dis que vous n'avez qu'à ne pas vous occuper de moi.

L'Extrême Droite. Si nous nous occupons de vous, c'est pour votre bien.

L'Extrême Gauche. Vous vous croyez bien portant, Monsieur. Je vous dirai, avec votre permission, Monsieur, que l'état stagnant dans lequel vous voulez demeurer est, de tous, le plus dangereux. Cette absence d'émotions politiques, le besoin où vous êtes d'avoir du repos, cette soif de sécurité, de paix publique, alourdit les membres, épaissit le sang, et il n'y a rien de plus triste qu'un peuple qui vit tranquille et qu'un gouvernement qu'aucune bile ne tourmente. Ce qu'il vous faut, de bonnes émeutes astringentes, des polémiques dans les journaux à haute dose, des incidents parlementaires digestifs, des discussions apéritives et des traittements édulcorants. Par ce moyen, nous vous tiendrons sans cesse dans une agitation favorable. Je crois, pour ma part, qu'il est de notre devoir de vous affaiblir par quelques petites saignées radicales et de vous réjouir par un clystère républicain.

L'Extrême Droite. A Dieu ne plaise, mon confrère, que je reprenne rien à ce savant discours; mais, avec votre permission, vous avez raisoné comme un crabe. Où prenez-vous votre saignée radicale et votre clystère républicain? Pour chasser les humeurs noires dont monsieur est infecté, je proposerais de purger monsieur doctement, plantureusement, monarchiquement.

Le Septennat. Vous m'ennuyez tous deux. Je ne veux pas être purgé.

L'Extrême Gauche. Vous voyez bien, mon cher confrère, monsieur ne veut pas être purgé.

Le Septennat. Je ne veux pas davantage être saigné.

L'Extrême Droite. Je ne le lui fais pas dire.

Le Septennat. Je suis bien comme je suis et me soignerai moi-même.

L'Extrême Droite. Ouais! il se révolte contre la médecine.

Le Septennat. Parbleu! je ne suis pas malade.

L'Extrême gauche. Mauvais signe, lorsqu'un malade ne sent pas son mal.

Le Septennat. Je vous dis que je me porte bien.

L'Extrême Gauche. Nous savons mieux que vous comment vous vous portez. Nous nions votre santé; nous voulons vous rogner, couper, dépecer, réduire, diminuer, contester, nettoyer!

Le Septennat. Et moi je ne le veux pas. Je vous soutiens que je suis solide, que j'en ai pour longtemps, que je rends service, qu'on a confiance en moi et que je saurai me montrer ce que je suis.

L'Extrême Droite. Oh! oh! ne vous fâchez point.

Le Septennat. J'entends qu'on me respecte.

L'Extrême Gauche. D'abord.

Le Septennat. C'est vous que je purgerai.

L'Extrême Droite. J'y consens.

Le Septennat. C'est vous que je saignerais.

L'Extrême Droite. Nul ne vous dit le contraire.

Le Septennat. C'est à vous que je vais communiquer des clystères.

L'Extrême Gauche. On ne nous avait pas dit qu'il eût cette vigueur.



Le Septennat. Et maintenant, allez au diable.  
(Le Figaro.) Albert MILLAUD.

## Nouvelles militaires.

M. le colonel L'Hotte, du 18<sup>e</sup> dragons, qui avait été chargé par le ministre de la guerre d'aller étudier les manœuvres autrichiennes, est de retour depuis quelque temps.

Le 48<sup>e</sup> dragons, dans lequel se trouve le fils du maréchal de Mac-Mahon, comme lieutenant d'état-major, vient d'être exempté de tout service par le ministre de la guerre, pour expérimenter ces nouvelles manœuvres, qui offrent un immense avantage, c'est-à-dire de faire de tous les cavaliers des instructeurs en six mois, et que toutes les manœuvres sont faites au point de vue du champ de bataille. Le 18<sup>e</sup> dragons va commencer ces jours-ci l'école de peloton. Les officiers sont unanimes pour reconnaître l'avantage qu'offre cette nouvelle théorie. Les vieux seuls régentent.

Le gouvernement allemand vient de changer le fusil à aiguille, qui avait été reconnu inférieur au chassepot. Le nouveau fusil allemand est, dit-on, très-léger : il ne pèse que sept livres, baïonnette comprise ; la cartouche est plus légère, de sorte que chaque soldat peut avoir deux cents coups à tirer ; la portée est de 800 mètres avec une précision et une rapidité de tir bien supérieures à celles du fusil à aiguille. Le seul inconvénient, c'est que l'arme nouvelle est moins meurtrière ; mais un soldat blessé est aussi bien hors de combat qu'un mort, et la promptitude avec laquelle une guerre se termine ne permet pas de craindre qu'un blessé puisse rentrer guéri dans les rangs.

Déjà, dit-on, 300,000 soldats sont munis de l'arme nouvelle.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Ce matin, à neuf heures, a eu lieu, en présence de l'autorité municipale, la pose de la première pierre du nouveau collège communal de Saumur.

Cette fête avait été retardée par les immenses travaux qu'ont nécessités les fondations. Il a fallu, en effet, des fouilles profondes et des constructions reposant sur le sol des caves de la rue des Basses-Perrières.

La cérémonie n'a pas eu tout l'éclat qu'on espérait : aucun parent des enfants ; les conseillers municipaux, M. l'inspecteur d'académie, le principal et les professeurs du collège seuls étaient présents.

On nous assure qu'il n'a pas été fait d'invitation aux diverses autorités civiles et militaires de notre ville ; nous croyons notre reporter très-mal renseigné.

Dans une cavité, ménagée sous la pierre posée avec tous les honneurs, a été placé un tube en verre, renfermant le procès-verbal de cette cérémonie, avec les noms des membres du conseil municipal de cette époque et ceux des professeurs attachés à notre collège en l'an de grâce 1874.

## Conseil général de Maine-et-Loire.

Séance du 17 avril.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE CIVRAC.

M. Mayaud, rapporteur de la 3<sup>e</sup> commission :

« Votre 3<sup>e</sup> commission vous propose d'anticiper le paiement de la somme que vous devez à la Compagnie de Saumur à Poitiers aux conditions suivantes :

» Cette somme, qui s'élève actuellement à 360,000 fr. remboursable en 18 annuités finissant en 1891, serait réduite et fixée à 250,000 fr. payables comme suit :

» 1<sup>o</sup> L'annuité inscrite au budget de 1874, 20,000 fr.

» 2<sup>o</sup> Une somme de 200,000 fr. qui serait prélevée sur le crédit des chemins de fer départementaux.

» 3<sup>o</sup> Une dernière somme de 30,000 fr. qui serait inscrite en deux annuités à vos budgets de 1875 et 1876.

» Somme égale, 250,000 fr.

» Les 200,000 fr. que vous auriez à payer cette année seraient, d'après la proposition de M. le préfet, prélevés sans inconvénient sur le crédit de 250,000 fr. inscrit au sous-chapitre 17, § 1<sup>er</sup>, article 15, qui ne peut être employé avant la fin de l'année.

» En ce qui concerne l'emplacement de la gare de Saumur et le tracé du chemin de fer pour y arriver, il est de la plus haute importance pour la ville de Saumur que la viabilité du chemin n<sup>o</sup> 50 et des abords de la ville ne soit pas entravée par un passage à niveau qui aurait lieu dans des conditions très-fâcheuses à l'entrée du faubourg de Nantilly.

» Si les nécessités du tracé exigent que le chemin n<sup>o</sup> 50 soit traversé par le chemin de fer, il faudrait que la voie ferrée passât sous le chemin qui, dans ce cas, serait relevé avec des pentes qui ne dépasseraient pas 0<sup>m</sup>,003 par mètre aux abords.

» Votre commission pense qu'il est nécessaire d'obtenir que les intérêts de la ville de Saumur ne soient pas compromis sous ce rapport, et elle vous propose de n'autoriser M. le préfet à payer la Compagnie par anticipation, c'est-à-dire à ne lui verser les 200,000 fr. dont il a été question ci-dessus, que si elle prend l'engagement de ne pas établir un passage à niveau à l'entrée de la ville de Saumur. »

Adopté.

M. Abellard appelle l'attention du conseil et celle de M. le préfet sur la question des gares dans le voisinage de Saumur.

Le tracé présenté par la Compagnie offre de tels inconvénients qu'il est impossible de l'accepter : ainsi, par exemple, il coupe deux fois au-dessus et une deuxième fois au-dessous du cimetière de Saumur. Entre Saint-Cyr et Saumur, il y a trois autres passages à niveau, lesquels ne seront pas surveillés par des garde-barrières, puisque cette obligation n'est pas imposée aux chemins de fer d'intérêt local.

Je demande que M. le préfet fasse étudier cette question des passages à niveau pour aviser ensuite dans l'intérêt de la sécurité publique.

M. le président met successivement aux voix les résolutions proposées par la commission et le Conseil adopte ces propositions, d'abord au point de vue financier, puis ensuite au point de vue des conditions à imposer à la Compagnie. Il demeure entendu que la réalisation des sommes votées demeure subordonnée à l'acceptation par la Compagnie des conditions dont s'agit. M. le préfet, en outre, examinera les moyens d'éviter la multiplication des passages à niveau sur le chemin n<sup>o</sup> 50 et la question des garde-barrières sur ledit chemin.

On lit dans le *Messageur d'Indre-et-Loire* :

« A l'occasion de la visite que M. le maréchal de Mac-Mahon doit faire très-prochainement à Saumur pour inspecter l'École de cavalerie, le conseil municipal de Tours s'est empressé de voter un crédit pour offrir un bal à M. le Président de la République, lors de son passage dans notre ville.

» M. le maire de Tours s'est empressé de transmettre au chef de l'Etat l'invitation de la ville. A l'heure qu'il est, nous croyons que l'honorable M. Gouin n'a pas encore reçu de réponse. »

Il y a eu, dit-on, dans l'après-midi de mercredi, une panique dans le quartier du Château, à Angers.

Une femme, employée à l'atelier des cartouches, s'étant blessée légèrement pendant son travail, poussa un cri. Ce cri de détresse, mal interprété, fit croire à un accident beaucoup plus grave ; un folle panique s'empara des autres ouvrières, qui s'élancèrent hors de l'atelier sans se rendre compte de ce qui s'était passé. Ce fut un *saute-qui-peut* général, et bientôt tout le quartier fut en ruine : le feu au château ! le feu au château !

Heureusement que l'on sut bientôt à quoi s'en tenir, et le calme revint aussi vite que la panique avait été rapide.

Il y a quelques mois déjà, le bruit avait couru que le feu avait pris dans un des ateliers du château, et cette nouvelle, sue après coup, avait terrifié tout le monde.

Décidément le château avec ses provisions de poudres est un vilain voisinage ; et il serait désirable, au point de vue de la sécurité publique, que l'autorité militaire prit des mesures pour faire cesser cette redoutable

pensée de danger qui plane nécessairement sur la ville et à laquelle le moindre incident donne des proportions exagérées, comme la panique de mercredi par exemple.

Il n'est pas prudent de laisser au centre d'une population aussi nombreuse, des agglomérations de poudres ; un accident est bien vite arrivé, et on tremble en pensant aux conséquences terribles qu'il pourrait avoir.

(Journal d'Angers.)

Les opérations du conseil de révision ont commencé lundi à la préfecture d'Angers.

Au nombre des jeunes gens examinés par le conseil, s'est présenté un véritable phénomène ; c'est un nain d'une carrure assez développée, mais qui a à peine soixante centimètres de haut. Cet individu est idiot ; ses parents, pour le contenter sans doute, l'avaient affublé, comme ses camarades, d'une gourde portée en sautoir par un galon de laine rouge et de rubans à sa casquette.

(Journal d'Angers.)

Le *Phare de la Loire* annonce que sept conseillers municipaux de Nantes, considérant que leur mission sera terminée à la fin de ce mois, donneront leur démission vers cette époque.

Le nommé Houdaylier, condamné à mort pour le triple assassinat de Château-Gontier, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises de la Mayenne, en date du 16 avril, qui l'a frappé de cette peine.

M. le général du Barail ayant été consulté par plusieurs généraux de division commandants de corps d'armée, ainsi que par un certain nombre de commandants des dépôts de recrutement et de réserve, sur l'importante question de savoir quelle serait la nature des obligations imposées aux jeunes gens que les conseils de révision déclarent impropres au service militaire, nous nous empressons de faire connaître la décision que l'honorable ministre de la guerre a cru devoir prendre à cet égard.

D'après cette décision, les jeunes gens dont il s'agit ne seront qu'éventuellement susceptibles d'être appelés sous les drapeaux, c'est-à-dire qu'en temps de paix ils demeureront dans leurs foyers, et que, même en cas de mobilisation, ils ne seront soumis qu'à un service tout à fait spécial.

M. le ministre de la guerre aurait adopté, paraît-il, cette solution, afin que l'homme déclaré incapable de faire un autre service que le service auxiliaire ne fût pas placé dans une position plus désavantageuse que celui qui a été reconnu apte au service armé, puisqu'il ne peut, en effet, comme ce dernier, ni réclamer le bénéfice des dispenses accordées par la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée, ni demander son inscription sur la liste des soutiens de famille, ni solliciter un sursis d'appel, ni même enfin espérer que l'élevation de son numéro de tirage le fasse renvoyer dans ses foyers au bout de six mois ou d'un an.

Le tribunal de police correctionnelle de Bordeaux vient de rendre, en matière d'enseignement public, un jugement du plus haut intérêt : le directeur d'une école primaire maçonnique a été condamné à 200 fr. d'amende par application de l'art. 5 de la loi du 15 mars 1850, parce qu'il a refusé de faire connaître à l'inspecteur primaire de Bordeaux les matières de son enseignement. Le directeur de l'école primaire maçonnique de Bordeaux avait tenté d'empêcher l'inspecteur de constater que l'enseignement n'était pas donné conformément à la loi de 1850 dans l'école dirigée par lui.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans prévient le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure une nouvelle édition de ses tarifs généraux de petite vitesse pour l'ensemble de son réseau.

Dans toutes les gares du réseau est déposé, à la disposition du public, un extrait de cette nouvelle édition donnant les prix applicables aux transports en provenance ou à destination de chaque gare.

Les tarifs généraux qu'elle renferme, et qui étaient applicables à dater du 30 mars, annulent et remplacent tous les autres tarifs généraux de petite vitesse de la Compagnie actuellement en vigueur.

Ils ne comprennent pas l'impôt de 5 0 0

édicte par la loi du 21 mars 1874, lequel sera ajouté à la taxe.

Nous croyons devoir de nouveau faire connaître à nos lecteurs les dates des concours régionaux qui vont avoir lieu :

Nice, du 10 au 20 avril.

Albi, du 2 au 11 mai.

Châteauroux, du 2 au 11 mai.

Mont-de-Marsan, du 9 au 18 mai.

Nantes, du 9 au 18 mai.

Mâcon, du 16 au 23 mai.

Auxerre, du 23 mai au 1<sup>er</sup> juin.

Saint-Lô, du 30 mai au 8 juin.

Niort, du 30 mai au 8 juin.

Soissons, du 6 au 15 juin.

Mende, du 20 au 29 juin.

Nous avons tout près d'ici un trésor que les florimanes chercheraient vainement dans les villes environnantes les plus renommées. M. Beauvais, plus amateur que jardinier, possède à Saint-Florent une collection de dix à douze mille tulipes des plus belles variétés flamandes : les *Mariages de muflite*, *Empereur rubrorum*, *Brasseries*, etc., etc., etc., sont nombreuses parmi ces myriades de fleurs.

Les tulipes simples, plus prisées par les amateurs, commencent à épanouir et étalent par ce beau soleil leurs formes gracieuses et leurs pompeuses couleurs.

Ses tulipes *Dragons*, résultat de 30 années de culture, n'ont pas de rivales ; nous n'avons jamais vu une collection plus riche et plus considérable.

M. Beauvais, par des raisons de santé, consentirait à traiter dans des conditions très-avantageuses par quantité de 1,000, 500 et même 100 oignons. C. D.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 22 avril.

Les membres de la commission de permanence appartenant à la gauche se réuniront ce soir chez M. Jules Simon, afin d'arrêter les questions qu'ils devront poser aux ministres dans la séance de demain.

Ils ne paraissent décidés, jusqu'à présent, qu'à interroger le gouvernement sur le conflit survenu au conseil général des Bouches-du-Rhône.

Si les ministres ont à répondre au sujet de la circulaire du garde des sceaux, ce sera seulement sur les questions que pourraient adresser les membres de la droite ; et rien ne paraît encore décidé à cet égard.

Il a déjà été annoncé à plusieurs reprises que le gouvernement a l'intention de déposer, au début de la session de l'Assemblée qui s'ouvre le 12 mai, le projet de loi sur l'organisation de la seconde Chambre.

M. Dufaure, à ce que l'on assure, déposera en même temps une proposition relative aux attributions et à la transmission du pouvoir exécutif. Il demanderait l'urgence pour cette proposition. « C'est sur cette déclaration d'urgence, dit un des organes autorisés de la gauche, que se livrera la première bataille parlementaire. »

Les nouvelles reçues de Plymouth par les assureurs du Havre constatent que, grâce aux pompes prêtées par le gouvernement anglais, on a fini par gagner sur la voie d'eau de l'Amérique. Les sauveteurs voulaient échouer le navire ; mais l'agent de la compagnie s'est opposé à cette mesure dangereuse ; et on a réussi à faire entrer l'Amérique dans le port intérieur.

Le règlement de l'indemnité de sauvetage sera probablement fait par la cour d'amirauté britannique.

On télégraphie de Londres que les sauveteurs du paquebot l'Amérique demandent 200 mille livres sterling (5 millions de francs environ).

Bayonne, 22 avril.

Tous les avis de la frontière confirment le recommencement des hostilités depuis lundi.

Le général Ceballos, commandant le Guipuzcoa, a décrété le blocus de Saint-Sébastien, Renteria et Irun, et punit de mort tout habitant livrant des bestiaux ou des vivres aux points interdits.

La lutte sera terrible. De nombreux volontaires rejoignent journellement l'armée royale.

Pour les articles non signés P. G. D. R.



Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

La nouvelle chapelle des Baptistes, rue de Lille, à Paris; types populaires russes; l'empereur Alexandre II passant la revue des cosaques devant le Palais d'hiver, à Saint-Petersbourg; grande fête de charité à Calais; passage du cortège sur la place d'Arras; la guerre civile en Espagne; quartier général du maréchal Serrano, quartier général de don Carlos, attaque de San Pedro de Abanto par les troupes républicaines, ambulances républicaines, enterrement des morts pendant l'armistice, le général Primo de Rivera blessé au combat de la Magdalena, tranchée carliste, combat à l'entrée de San Pedro de Abanto; naufrage du paquebot *le Nil* dans la mer du Japon; banquet offert, à Guillohall, par le lord-maire de Londres, à sir Garnet Wolseley, en l'honneur de l'expédition contre les Ashantees; une mère algérienne; sauvetage de pêcheurs sur les glaces de la mer Baltique (deux gravures). — Rébus; problèmes d'échecs.

L'*Univers illustré* offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant

journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants: ou le *JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX*, par Emile Souvestre, ou le *DROIT CHEMIN*, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devaient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de pures motions.

Les deux volumes contiennent de très-remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'*Univers illustré*, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>**,  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Le Dictionnaire de la langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 63<sup>e</sup> fascicule, MET à MIS, est en vente.

**CONCOURS POÉTIQUES DE BORDEAUX.**

**Appel aux Poètes.**

Le douzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1<sup>er</sup> juin 1874. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000

**Cure N° 65,311.**

Venant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminent vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

**Cure N° 78,364.**

M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

**Cure N° 68,471.**

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicerie, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BASSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AVRIL 1874.**

| Valeurs au comptant.                     | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Valeurs au comptant.               | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
|--|----------------|---------|---------|----------------------|----------------|---------|---------|------------------------------------|----------------|---------|---------|
| 3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. | 59 40          | »       | 10      | »                    | »              | »       | »       | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 215            | »       | »       |
| 4 1/2 % jouiss. mars.                    | 85 50          | »       | »       | »                    | »              | »       | »       | Canal de Suez, jouiss. janv. 70.   | 392 50         | 2       | 50      |
| 4 % jouissance 22 septembre.             | 73             | »       | »       | »                    | »              | »       | »       | Crédit Mobilier esp., j. juillet.  | 345            | »       | »       |
| 5 % Emprunt 1871.                        | »              | »       | »       | »                    | »              | »       | »       | Société autrichienne, j. janv.     | 713 75         | 8       | 75      |
| Emprunt 1872.                            | 95 20          | »       | 02      | »                    | »              | »       | »       | <b>OBLIGATIONS.</b>                |                |         | »       |
| — libéré.                                | 95 20          | »       | »       | »                    | »              | »       | »       | Orléans.                           | 284            | »       | »       |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857.          | 224 50         | »       | »       | »                    | »              | »       | »       | Paris-Lyon-Méditerranée.           | 281            | »       | »       |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860.        | 421 25         | 1       | 25      | »                    | »              | »       | »       | Est.                               | 276            | »       | »       |
| — 1865, 4 %.                             | 433 75         | »       | »       | »                    | »              | »       | »       | Nord.                              | 285            | »       | »       |
| — 1869, 3 % t. payé.                     | 292 50         | »       | 1       | 75                   | »              | »       | »       | Ouest.                             | 276 50         | »       | »       |
| — 1871, 3 % 70 fr. payé.                 | 261 75         | »       | 1       | 25                   | »              | »       | »       | Midi.                              | 277 50         | »       | »       |
| Banque de France, j. juillet.            | 3875           | »       | »       | »                    | »              | »       | »       | Deux-Cbarentes.                    | 355            | »       | »       |
| Comptoir d'escompte, j. août.            | 547 50         | »       | »       | »                    | »              | »       | »       | Vendée.                            | 234 50         | »       | »       |
| Crédit agricole, 300 f. p. j. juill.     | 440            | »       | 2       | 50                   | »              | »       | »       |                                    |                |         |         |
| Crédit foncier colonial, 250 fr.         | 265            | »       | »       | »                    | »              | »       | »       |                                    |                |         |         |

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

|  |
|--|
| 3 heures 09 minutes du matin, express-poste. |
| 6 — 45 — — (s'arrête à Angers)               |
| 9 — 02 — — omnibus.                          |
| 1 — 33 — — soir, omnibus.                    |
| 4 — 13 — — express.                          |
| 7 — 27 — — omnibus.                          |

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

|  |
|--|
| 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte. |
| 8 — 30 — — omnibus.                          |
| 9 — 50 — — express.                          |
| 12 — 38 — — soir, omnibus.                   |
| 4 — 44 — — —                                 |
| 10 — 30 — — express-poste.                   |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> CHEDEAU, notaire à Saint-Clement-des-Levés.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques, DE

**BIENS IMMEUBLES**

Situés dans les communes de Saint-Martin-de-la-Place et de Saint-Clement-des-Levés.

Dépendant des successions des époux Gabillier-Saillant.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix mai mil huit cent soixante-quatorze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CHEDEAU, notaire à Saint-Clement-des-Levés.

La vente est poursuivie à la requête de: 1<sup>o</sup> M. François Gabillier-Piau, cultivateur, demeurant à l'Herminerie, commune de Longué; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Julie Gabillier, épouse de Pierre Guepin, cultivateur, et celui-ci en son nom et pour l'autorisation de sa femme, demeurant ensemble à Saint-Martin-de-la-Place, légataires universels de Marguerite Saillant, épouse de François Gabillier, et héritiers de celui-ci sous bénéfice d'inventaire, les sus-nommés ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre: 1<sup>o</sup> Marie Hardouin, femme de Jean Guioi, cultivateur, et celui-ci en son nom et pour l'autorisation de sa femme, demeurant à Forges; 2<sup>o</sup> Victorine Hardouin, épouse de François Chauffeureau, cultivateur, et celui-ci en son nom et pour l'autorisation de sa femme, demeurant à Montfort; 3<sup>o</sup> M. René Hardouin, cultivateur, demeurant à Forges, agissant comme tuteur de René, Louis et Michel Hardouin, ses petits-enfants mineurs; 4<sup>o</sup> Julie Gabillier, veuve de Pierre Mahileau, domestique, demeurant à Rou Marson; 5<sup>o</sup> Pierre Gabillier-Parchard, cultivateur, demeurant aux Pâtures, commune de Saint-Martin-de-la-Place; 6<sup>o</sup> Louise Meignau, femme de René François Quinet, demeurant avec lui à Saumur, rue de la Visitation, et celui-ci en son nom et pour son autorisation; 7<sup>o</sup> Clément Batais, tailleur de pierres,

demeurant à la Croix-Rouge, commune de Saint-Martin-de-la-Place, étant aux droits de Jean Meignau et de la veuve Goillard, ceux-ci et les autres sus-nommés héritiers de Cabillier-Saillant; tous les sus-nommés co-cilicants, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Albert, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de: Jean Métivier, cultivateur, demeurant à Rou, subrogé-tuteur de René, Michel et Louis Hardouin, mineurs;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-huit mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré.

**DÉSIGNATION DES BIENS.**

**1<sup>er</sup> LOT.**  
Un morceau de terre labourable, aux Chaintres, commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au levant la veuve Vallée, au midi un chemin, au couchant André Delaporte, au nord M<sup>me</sup> de Terrebasse, et contenant trente-neuf ares soixante-douze centiares.  
Mise à prix, onze cents francs, ci..... 1,100 fr.

**2<sup>e</sup> LOT.**  
Un morceau de même terre, aux Métairies, dite commune, joignant au levant Juby, au midi M<sup>me</sup> de Terrebasse, au couchant le sieur Ploquin, au nord un chemin, et contenant seize ares dix centiares.  
Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci..... 450 »

**3<sup>e</sup> LOT.**  
Un morceau de même terre, à la Brégonnée, même commune, joignant au levant Pierre Chaslot, au midi le sieur Voisin, au couchant et au nord le sieur Jean Guillon, et contenant sept ares vingt-quatre centiares.  
Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250 »

**4<sup>e</sup> LOT.**  
Un morceau de terre labourable, au Champ-Trumeau, en ladite commune, joignant au levant Colin, au midi un chemin, au

couchant Rabouin, au nord un chemin, et contenant trente-quatre ares soixante-quatre centiares.  
Mise à prix, treize cents francs, ci..... 1,300 »

**5<sup>e</sup> LOT.**

Un morceau de vigne, sis aux mêmes canton et commune, joignant au levant et au nord Conin, au midi Bourgaudry, au couchant un chemin, et contenant six ares trente centiares.  
Mise à prix, cent-soixante francs, ci..... 160 »

**6<sup>e</sup> LOT.**

Un morceau de pré à première herbe, en la haute prairie Démon, commune de Saint-Clement-des-Levés, joignant au levant demoiselle Joséphine Choyer, au midi le sieur Jean Guillon, au couchant M<sup>me</sup> Choyer-Normand, et contenant treize ares soixante centiares.  
Mise à prix, deux cent quatre-vingts francs, ci.. 280 »

**7<sup>e</sup> LOT.**

Un autre morceau de pré à première herbe, en ladite prairie, même commune, joignant au nord Pierre Legeay, au levant M<sup>me</sup> veuve Despeignes, au midi Bompas, au couchant les héritiers Gabillier, et contenant onze ares six centiares.  
Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 »

**8<sup>e</sup> LOT.**

Un autre morceau de même pré, audit lieu, joignant au levant demoiselle Joséphine Choyer, au midi M<sup>me</sup> Toché, au couchant Silas Nouzilleau, au nord Jean Parchard, et contenant six ares soixante-deux centiares.  
Mise à prix, cent trente francs, ci..... 130 »

Total des mises à prix: trois mille huit cent soixante-dix francs, ci..... 3,870 »

A reporter. 1,800 »

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur sous-signé.

**BÈGUES**

Professées par M. GHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.